

Présentation :

Cette lettre mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

SOMMAIRE :

Le réseau financier secret des banques américaines Riggs Bank, blanchisseuse des dictateurs	p2
Swift: les responsables bancaires européens savaient, mais ne pouvaient	p8
Démantèlement à Paris de plusieurs réseaux de blanchiment d'argent de la drogue. Le Maroc lave plus blanc.....	p9
Chérif Belouidane & co pour le blanchiment d'argent S.A.....	p11

Le réseau financier secret des banques américaines Riggs Bank, blanchisseuse des dictateurs

Si les Etats-Unis sont les premiers à dénoncer la corruption et l'argent sale quand ils veulent clouer au pilori un gouvernement qui ne leur plaît pas, ils restent très discrets quand il s'agit d'un pouvoir ami ou d'un Etat assurant leur approvisionnement énergétique. C'est ainsi que la banque américaine Riggs a pu, pendant des décennies, couvrir les détournements de fonds du général Augusto Pinochet au Chili ou du dictateur Teodoro Obiang Nguema en Guinée-Equatoriale.

Alors qu'il était au pouvoir entre 1973 et 1990, le dictateur chilien Augusto Pinochet s'était constitué une belle pelote pour ses vieux jours. Mais, finalement, ce sont des enquêteurs américains, chiliens et espagnols qui, désormais, en tirent les fils. Et l'ampleur de leurs découvertes ne manque pas d'étonner.

Le 16 mars 2005, deux sénateurs américains, le démocrate Carl Levin et le républicain Norm Coleman, ont présenté les résultats de leurs dernières investigations sur le blanchiment d'argent sale (1). Ils ont mis au jour un véritable « réseau financier secret » comprenant pas moins de 125 comptes bancaires dans divers établissements aux Etats-Unis et à l'étranger, au profit de l'ex-président chilien et de membres de sa famille. A elle seule, la Riggs Bank a géré près du quart des comptes de M. Pinochet. Bien que de taille moyenne, l'établissement financier « préféré des ambassades » de Washington se vantait, il y a peu encore, d'être « la banque la plus importante de la ville la plus importante du monde (2) ».

Grâce au savoir-faire et au dévouement de cette vénérable institution, un système financier complexe et illégal a été échafaudé en faveur de l'ex-caudillo, avec la complicité de banques de diverses nationalités : les américaines Citigroup et Bank of America, la britannique HSBC, la Banco de Chile, l'espagnole Banco Santander... Dans ses conclusions, le document sénatorial n'exclut pas l'existence d'autres comptes. Si les enquêteurs ne sont toujours pas parvenus à chiffrer la somme exacte accumulée pendant des années, leur estimation actuelle avoisine les 13 millions de dollars. En fait, explique M. Levin, « de nouvelles informations démontrent que le réseau financier de Pinochet aux Etats-Unis était bien plus développé, durait depuis plus longtemps et impliquait davantage d'établissements bancaires que ce que nous avons découvert précédemment (3) ».

Le précédent rapport du Sénat américain, datant de juillet 2004, ne mentionnait qu'une somme de 4 à 8 millions de dollars déposés, entre 1994 et 2002, sur neuf comptes de la Riggs (4). Il apparaissait déjà clairement que les divers revenus de M. Pinochet – ceux de général, de président de la République ou encore de sénateur à vie... – ne suffisaient pas à justifier de tels dépôts. Or, comme le précisera alors M. Levin, la banque « n'a averti ni la police ni la justice de leur existence (5) », alors que la loi des Etats-Unis l'y obligeait. Bien plus qu'une simple omission, l'implication active de la Riggs dans la gestion frauduleuse de ces fonds douteux était, de fait, accablante.

En effet, au cours de différents contrôles, la banque avait toujours refusé de révéler l'identité du titulaire, affirmant qu'il s'agissait d'un « professionnel en retraite réussie ». Alors que, entre octobre 1998 et mars 2000, l'ancien dictateur était retenu à Londres à la demande de la justice espagnole, qui instruisait contre lui des plaintes pour « génocide, tortures et disparitions », et alors que, selon le rapport du Sénat américain, « une cour avait ordonné de geler ses comptes bancaires, Riggs l'avait tranquillement aidé à transférer des fonds de

Londres aux Etats-Unis ». Le transfert, effectué en 1999, portait sur la somme de 1,6 million de dollars. Lorsque la presse britannique avait évoqué les avoirs financiers de l'ancien dictateur, la banque avait aussitôt modifié le nom du titulaire ainsi que celui de sa femme, espérant brouiller les pistes.

La première enquête sénatoriale est tout de même parvenue à dévoiler l'existence de deux sociétés écrans, Ashburton Company Ltd. et Ashburton Trusty Althrop Investment Co. Ltd., montées de toutes pièces par la Riggs au bénéfice de M. Pinochet. Des cadres de l'établissement bancaire s'étaient obligeamment proposés comme prête-noms. Les deux sociétés ne possédaient ni bureaux ni employés. En revanche, ces coquilles vides étaient titulaires de comptes aux Bahamas, bien connues des amateurs de paradis fiscaux.

La seconde enquête sénatoriale affine la connaissance de ce réseau financier. Entre-temps, il est vrai, la Riggs avait fait preuve d'un plus grand esprit de coopération. Mais, cernée de toutes parts par les recherches, celles du Sénat, celles du Trésor américain et enfin celles de la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme de la Bourse, la banque avait-elle vraiment le choix ? Cette coopération ne fut pas sans limites. L'établissement continua de fermer certains comptes sans avertir les autorités de la nature frauduleuse des capitaux concernés. Si bien que les agents américains échouèrent à en retracer les mouvements, comme le déplora M. Levin le 16 mars 2005 (6).

L'équipe sénatoriale est tout de même parvenue à établir que M. Pinochet avait eu recours à pas moins de dix fausses identités, ainsi qu'à des passeports diplomatiques falsifiés pour ouvrir des comptes. Au travers de la correspondance saisie, la commission sénatoriale a donné un aperçu du degré d'intimité qui avait fini par s'instaurer entre l'ancien dictateur et les plus hauts responsables de la banque, dont le PDG, M. Joe L. Allbritton (voir « Mon cher général Pinochet... »).

Liquidation précipitée

Voyant l'état judiciaire se resserrer, les banquiers ont préféré un accord amiable avec la justice à un procès retentissant qui aurait ruiné la réputation d'une institution se targuant d'avoir, en cent soixante-neuf ans d'existence, « tenu les comptes de nombreux présidents américains ». Lorsque, en janvier 2005, le procureur fédéral du district de Columbia, M. Kenneth Wainstein, annonça le compromis, il se montra aussi sévère que le sénateur Carl Levin : « En dépit des multiples avertissements des contrôleurs, la Riggs a démarché des clients qui faisaient courir des risques élevés de blanchiment d'argent sale et les a aidés à protéger leurs opérations financières de tout examen détaillé. Ce comportement prolongé et systématique ne relevait pas seulement de la simple négligence aveugle ; c'était une violation criminelle des lois bancaires qui protègent notre système financier de son exploitation par les terroristes, les narcotrafiquants et autres criminels (7). » Les dirigeants de la Riggs ont donc accepté de plaider coupable, de soumettre leur établissement à une mise à l'épreuve de cinq ans, et de payer une amende de 16 millions de dollars.

L'addition peut paraître salée. Mais la banque y trouve son compte. D'abord, elle n'a plaidé coupable que pour un seul chef d'inculpation, celui de n'avoir pas informé dans les délais prévus les autorités de l'origine douteuse de certains fonds alimentant ses comptes. Ce qui la classe comme établissement fautif de simple négligence, et lui permet de sauver la face alors qu'elle a joué un rôle de premier plan dans les turpitudes financières de quelques-uns de ses clients.

Pour ce qui est de la mise à l'épreuve de cinq ans, la banque en est finalement dispensée. En effet, une clause de l'accord précisait que, en cas de rachat, la mesure serait levée. Or la Riggs a été vendue à la banque PNC Financial Services, vente négociée en juillet 2004 et devenue effective le 13 mai 2005. Dans le protocole de vente, l'établissement de Pittsburgh s'engageait à déboursier 779 millions de dollars pour l'acquisition de sa consœur (8)... Fair Finance Watch (FFW), qui milite contre le blanchiment d'argent sale, a condamné cette « liquidation » précipitée (9). L'accord amiable présentait un double avantage pour la Riggs : mettre un terme à l'enquête ouverte pour blanchiment présumé d'argent et, surtout, prémunir la banque et ses filiales contre toute nouvelle accusation pour leurs activités internationales avec les ambassades ou leurs clients privés.

Enfin, en ce qui concerne l'amende de 16 millions de dollars, on ne peut s'empêcher de relever que c'est avec l'argent sale que la banque s'est blanchie. A-t-on jamais vu un cambrioleur s'acheter une nouvelle virginité pénale avec le butin de ses vols ? Quant au général Pinochet, il espérait disposer de l'argent déposé à la Riggs pour régler ses 5 millions de dollars d'arriérés fiscaux et amendes (10). Mais, en dépit des démarches de son avocat auprès du Trésor chilien, les autorités ont refusé de lever le gel de ses avoirs, propriétés comprises, ordonné en novembre 2004 par le juge Sergio Muñoz.

Trois semaines seulement après l'accord amiable avec la justice américaine, on apprenait que la Riggs avait également accepté une transaction avec les autorités judiciaires espagnoles (11) : elle avait payé 9 millions de dollars, reconnaissant avoir transféré 1,6 million de dollars illégalement, alors qu'un gel des avoirs financiers de l'ancien dictateur avait été ordonné. En contrepartie, Madrid s'était engagé à éteindre l'action judiciaire contre la banque et ses dirigeants. Les indemnités seront versées sur un compte administré par la Fondation Salvador-Allende, celle-là même qui, par le dépôt de ses plaintes pour génocide, avait permis l'arrestation du général Pinochet, alors en visite privée à Londres. Un million de dollars servira à couvrir les frais judiciaires, 8 millions seront destinés aux victimes de la dictature chilienne (12).

Le jour même où la transaction avec la justice espagnole était rendue publique, une indiscretion révélait que la douzaine de hauts dirigeants de la banque s'étaient octroyé plus de 15 millions de dollars de « parachutes en or », un montant supérieur aux indemnités négociées pour les dizaines de milliers de victimes chiliennes (13).

M. Pinochet n'est pas le seul dictateur à avoir bénéficié des compétences de la Riggs. Le dictateur Teodoro Obiang Nguema, qui dirige la Guinée-Equatoriale d'une poigne de fer, y a déposé jusqu'à 700 millions de dollars. Ce qui fait de ce despote africain le premier client de la banque. Depuis son accession à l'indépendance, en 1968, la Guinée-Equatoriale n'a connu que la terreur, d'abord sous la férule de Macías Nguema, puis sous celle de son neveu, M. Obiang Nguema, qui, en 1979, à la faveur d'une révolution de palais, a renversé son oncle et l'a fait passer par les armes.

Le nouveau maître prit possession d'un pays qui, à la fin des années 1970, était l'un des plus pauvres du monde. Cela n'empêcha nullement M. Obiang Nguema et sa famille de s'emparer des meilleures exploitations agricoles, de prélever une dîme sur à peu près tout ce que la nation parvenait encore à produire. Le tyran fit de cet Etat confetti, aujourd'hui peuplé d'un peu plus de 500 000 âmes, sa propriété personnelle.

Au début des années 1990, les prospections pétrolifères conduites par des firmes américaines se révélèrent fructueuses. En quelques années, la Guinée- Equatoriale se hissa au troisième rang des producteurs subsahariens de pétrole, derrière l'Angola et le Nigeria, devant le Gabon et le Congo. Mais le pétrole ne métamorphosa pas pour autant le régime, ni le sort de la population. Sur le papier, par tête d'habitant, c'est l'un des pays les plus riches du continent. Dans la réalité, c'est l'un des plus misérables.

En 1992, la firme Walter International Inc. produisait les premiers barils de pétrole. Aujourd'hui encore, les compagnies américaines – ExxonMobil, Amerada Hess, Marathon Oil (14)... – conservent le monopole de la production équato-guinéenne. Selon le journaliste Peter Maass, ce pays « ressemble parfois à une caricature de kleptocratie pétrolière (15) ». Alors que les revenus du pétrole augmentent de manière exponentielle (3 millions de dollars en 1993, 210 millions en 2000, 700 millions en 2003) (16), 65 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour. Et tandis que les pétrodollars coulent à flots, l'eau courante manque toujours, de même que l'électricité. Ce n'est pas la richesse de la nation qui augmente, mais le pillage par le clan au pouvoir. Comme le reste de la production, la rente pétrolière est massivement détournée par le satrape et sa famille, avec la complicité active d'entreprises américaines et... de la Riggs Bank.

En 1995, la Riggs ouvrait un compte pour l'ambassade de Guinée-Equatoriale à Washington, le premier d'une longue série. Le rapport sénatorial américain fait apparaître que, entre 1995 et 2004, l'établissement a géré « plus de 60 comptes bancaires pour le gouvernement de Guinée-Equatoriale, ses membres et leurs familles (...) en fermant les yeux sur des indices laissant penser qu'il participait à des opérations de corruption (17) ».

Une petite partie du scandale

Les treize millions de dollars de M. Pinochet font quelque peu amateur comparés aux 700 millions de M. Nguema. Et pour cause : il y a confusion entre les revenus nationaux et les finances personnelles du dictateur. En Guinée-Equatoriale, une entreprise étrangère ne peut pas s'établir sans ouvrir son capital à des partenaires locaux, forcément issus du clan gouvernemental. Ce qui n'était qu'une pratique courante a été officialisé en 2004 par un décret présidentiel qui, pour le secteur pétrolier, impose une ouverture du capital à hauteur de 35 %.

Concernant la rente pétrolière, les compagnies américaines versent directement les revenus sur les comptes de la Riggs à Washington. Et quel que soit le compte officiel ouvert au nom de l'Etat de Guinée-Equatoriale, les signatures sont celles du président ou d'un membre de sa famille. L'enquête sénatoriale est parvenue à identifier quelques-uns de ces mouvements de capitaux. Florilège d'un bréviaire de la corruption : « Plus de 35 millions de dollars ont été versés par les compagnies pétrolières, virés à deux sociétés établies dans des paradis fiscaux, à partir d'un compte sur lequel le président Obiang, son fils, ministre des mines, et son neveu, secrétaire d'Etat au Trésor, avaient la signature. » [Riggs] « a permis entre 2000 et 2002 des dépôts d'argent liquide d'un montant total de près de 13 millions de dollars sur des comptes contrôlés par le président et son épouse. » La banque a accordé au couple présidentiel « des prêts pour l'achat d'un avion, de résidences de luxe aux Etats-Unis notamment ».

Lors de la présentation du rapport de juillet 2004, le sénateur Levin a souligné le peu d'empressement de la banque à coopérer. Il a ainsi expliqué qu'un responsable de l'établissement avait, lors de son audition, refusé de répondre aux questions. M. Simon Kareri, chargé des comptes équato-guinéens à la Riggs, aurait pourtant eu beaucoup à

raconter. Selon le rapport, par deux fois au moins, ce haut cadre avait pris livraison, à l'ambassade à Washington, de valises « contenant 3 millions de dollars en coupures pour les déposer sur des comptes du président équato-guinéen ».

La Riggs s'est mise au service de M. Nguema à un moment où le dictateur avait été placé au ban de la communauté internationale. Pourtant, des organisations comme Amnesty International dénonçaient le recours systématique à la torture ; l'Observatoire géopolitique des drogues considérait la Guinée-Equatoriale comme « une des plaques tournantes du trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe »... Au point que tous les pays occidentaux, à l'exception notable de la France, avaient fermé leurs ambassades.

Ironie de l'histoire, la Riggs doit rompre avec le dictateur au moment où celui-ci est courtisé comme jamais par les chancelleries occidentales. Après les attentats du 11 septembre 2001, les Etats-Unis ont décidé de réduire leur dépendance pétrolière vis-à-vis du Proche-Orient et d'augmenter leurs importations de brut en provenance d'Afrique de l'Ouest. Dès lors, le golfe de Guinée est considéré comme une zone d'« intérêt vital » pour la politique américaine. Hier encore pestiférée, la Guinée-Equatoriale devient fréquentable par la grâce de ses prometteuses réserves de pétrole. Au cours de l'année 2002, le président Bush a rencontré à plusieurs reprises, à Washington, des chefs d'Etat africains pour discuter avec eux de la sécurité militaire et énergétique. Parmi ses interlocuteurs, M. Nguema. Huit ans après sa fermeture, l'ambassade des Etats-Unis fut rouverte à Malabo, la capitale. Les uns après les autres, les pays occidentaux ont emboîté le pas à Washington.

Après avoir menacé de poursuivre la presse internationale pour « ses commentaires tendancieux (18) », le président Nguema a fermé tous ses comptes à la Riggs. D'autres banques se sont aussitôt mises sur les rangs, notamment l'espagnole Banco Santander ou la britannique HSBC, deux établissements déjà cités dans l'affaire du dictateur chilien.

D'une certaine manière, MM. Nguema et Pinochet sont des « victimes collatérales » des attaques du 11-Septembre. Leurs fonds prospéraient en silence, quand la commission des affaires gouvernementales du Sénat décida d'enquêter sur le financement des organisations terroristes. L'Arabie saoudite se retrouva alors sur la sellette, au travers d'organisations caritatives et de personnalités telles que la princesse Haïfa Al-Fayçal, épouse du prince Bandar, ex-ambassadeur saoudien aux Etats-Unis (19). Les recherches conduisirent tout naturellement à la banque des diplomates. C'est en menant leurs investigations sur les 150 comptes saoudiens de la Riggs que les enquêteurs découvrirent des mouvements de capitaux frauduleux concernant d'autres clients. Le 14 mai 2004, les autorités américaines condamnaient l'honorable institution à payer une amende de 25 millions de dollars pour avoir violé la loi, de façon « délibérée et systématique (20) », comme l'affirmaient les contrôleurs fédéraux.

Les rapports officiels n'ont fait pour l'instant émerger qu'une partie de l'iceberg. De semblables recherches pourraient être menées à propos des comptes du président défunt du Togo, M. Gnassingbé Eyadéma, mais aussi de comptes en provenance du Mozambique ou du Bénin...

Les dirigeants de la banque eux-mêmes mériteraient une enquête, si l'on en croit la presse américaine. Depuis le début des années 1980, la Riggs est détenue majoritairement par son PDG, M. Joe L. Allbritton, ancien homme d'affaires de Houston et grand ami de la famille Bush. En 1997, la Riggs a d'ailleurs acheté, pour 5,5 millions de dollars, la petite société

d'investissement fondée par M. Jonathan Bush, l'oncle de l'actuel président. Devenu l'un des hauts responsables de la banque, Jonathan a participé très généreusement au financement de la campagne présidentielle de son neveu. M. Allbritton, lui, se contente de figurer parmi les bailleurs de fonds de la Fondation du président George Bush.

(1) Norm Coleman et Carl Levin, Money Laundering and Foreign Corruption : Enforcement and Effectiveness of the Patriot Act. Supplement Staff Report on US Accounts Used by Augusto Pinochet, Permanent Subcommittee on Investigations, United States Senate, 16 mars 2005.

(2) www.riggsbank.com

(3) « Levin-Coleman staff report discloses web of secret accounts used by Pinochet », communiqué du 16 mars 2005.

(4) Norm Coleman et Carl Levin, Money laundering and Foreign Corruption : Enforcement and Effectiveness of the Patriot Act. Case Study Involving Riggs Bank , Minority Staff of Permanent Subcommittee on Investigations, United States Senate, 15 juillet 2004.

(5) Ibid. Les citations qui suivent en sont tirées.

(6) « Levin-Coleman staff report... », art. cité.

(7) Marcy Gordon, « DC's Riggs Bank admits illegal favors for foreigners », The Enquirer, Cincinnati, 28 janvier 2005.

(8) En février 2005, PNC a révisé son offre à la baisse : 654 millions de dollars.

(9) Fair Finance Watch/Inner City Press, 16 août 2004, www.innercitypress.org

(10) Emily Byrne, « Pinochet offers hidden millions to repay Chile's treasury », The Santiago Times, 7 février 2005.

(11) LatinReporters.com, « Chili-Pinochet : la banque américaine Riggs indemniser les victimes de la dictature », 26 février 2005.

(12) Lire José Maldavsky, « Le linge sale de la dictature chilienne », Le Monde diplomatique, avril 2005.

(13) Fair Finance Watch/Inner City Press, 28 février 2005.

(14) Marathon Oil a décidé de se retirer de Guinée-Equatoriale à la suite de l'affaire Riggs.

(15) Peter Maass, « A touch of crude », Mother Jones, San Francisco, janvier-février 2005.

(16) Ces chiffres sont ceux de la Banque mondiale. Pour le président Obiang, les revenus du pétrole relevaient, il y a peu encore, du « secret d'Etat ».

(17) Cf. Coleman et Levin, Money Laundering and Foreign corruption..., op. cit.

(18) Agence France-Presse, 22 juillet 2004.

(19) La princesse Haïfa Al-Fayçal plaidera la bonne foi. Elle affirmera que c'est à son insu que l'argent versé à une ressortissante saoudienne pour couvrir ses dépenses d'hospitalisation atterrissait sur les comptes d'étudiants en relation avec deux des terroristes du 11-Septembre.

(20) Kathleen Day, « Fed order puts Riggs under closer oversight », Washington Post, 15 mai 2004.

Lire aussi : « Mon cher général Pinochet... »

Alain Astaud, journaliste.

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/08/ASTAUD/12420> - août 2005

Swift: les responsables bancaires européens savaient, mais ne pouvaient rien

La BCE et la Banque nationale de Belgique savaient dès 2002 que la société de messagerie Swift communiquait des données bancaires confidentielles au Trésor américain pour lutter contre le terrorisme, mais faute de compétences dans ce domaine, l'ont laissée juger seule de la légalité de ces transferts. Face aux députés de la commission des Libertés du Parlement européen, qui organisaient leur première audition depuis la révélation de ces transferts par le New York Times en juin, le président de la BCE Jean-Claude Trichet et le directeur de la Banque nationale de Belgique Peter Praet ont été catégoriques: oui, ils étaient au courant de ces transferts depuis plus de quatre ans, mais n'avaient ni la compétence pour juger de leur légalité, ni le droit d'en parler à l'extérieur. "Bien que la BCE ait été au courant des injonctions (de la justice américaine) présentées à Swift en juin 2002", cette information "ne pouvait ni être transmise à des tiers ni être rendue publique", a déclaré M. Trichet. Il a expliqué qu'une clause de confidentialité liait en effet Swift à tous les membres du "groupe de surveillance" de ce service de messagerie international devenu vital pour la bonne marche des transactions bancaires internationales. Ce groupe - dirigé par la Banque nationale de Belgique (Swift étant basé près de Bruxelles) et composé de dirigeants de 10 grandes banques nationales et de la BCE -- a pour seule vocation de vérifier que les décisions prises par Swift ne menacent pas "la stabilité financière" internationale, ont expliqué les deux hommes. La BCE "n'a donné aucune bénédiction au respect par Swift des injonctions" américaines, a indiqué M. Trichet. "De fait nous n'aurions pas pu donner une telle autorisation car cela tombe en dehors de notre champ de compétences". Swift restait donc "seul responsable de sa décision" de transmettre ces données bancaires au Trésor américain, a-t-il ajouté. Alors que des députés lui demandaient s'il n'avait pas de responsabilité "morale" de mentionner ces transferts aux autorités, belges notamment, M. Trichet s'est soudain animé: "vous nous reprochez d'avoir été trop transparents avec les autorités américaines, en même temps vous voudriez que nous ne respections pas nos propres règles de confidentialité, vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux!" Le directeur financier de Swift, Francis Vanbever a assuré de son côté que sa société avait limité au maximum les risques d'atteintes à la vie privée, en ne transmettant au Trésor américain que les données strictement liées à des investigations anti-terroristes en cours. "Swift a fait tout ce qu'elle pouvait pour maintenir l'équilibre" entre ses obligations envers les autorités américaines d'une part et les exigences européennes de protection de la vie privée d'autre part, a affirmé M. Vanbever, en soulignant la délicate position de la succursale américaine de Swift, tenue de respecter des législations belge et américaine divergentes. Tous les intervenants ont cependant reconnu qu'il manquait des règles internationales claires régissant les transferts de données pour la lutte anti-terrorisme. "Nous avons des systèmes (financiers) mondiaux, un système de messagerie mondial. Nous avons besoin de lutter contre le terrorisme de façon mondiale", a indiqué M. Trichet, en appelant le Groupe d'Action financière (Gafi), qui examine les moyens de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à travailler sur ce sujet. Plusieurs députés ont appelé l'UE à négocier avec les Etats-Unis un accord précisant les conditions dans lesquelles des données bancaires peuvent être communiquées, tout en reconnaissant que ces négociations seraient difficiles à l'image des pourparlers sur les transferts de données des passagers aériens.

AFP 04.10.06 | 17h49

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-28394426@7-46,0.html>

Démantèlement à Paris de plusieurs réseaux de blanchiment d'argent de la drogue. Le Maroc lave plus blanc

Une famille de mafiosi marocains piégés dans une affaire de blanchiment à Paris, le procès à Aix-en-Provence d'un réseau de trafic de drogue entre le Maroc et l'Europe et le dénouement de l'affaire de blanchiment de la Société générale où sont impliqués d'autres Marocains.

Quatre affaires de blanchiment en l'espace d'une semaine. C'est sous haute surveillance et sur les chapeaux de roue qu'a démarré le lundi 5 mai 2003 à Aix-En-Provence, le procès pour trafic de stupéfiants du réseau du baron toulonnais de la drogue Pascal Perletto. Une affaire qui remet la drogue d'origine marocaine au centre de l'actualité. Cette fois-ci, les sept magistrats de la cour d'assises spéciale d'Aix-en-Provence ont mis les bouchées doubles pour juger l'affaire "Océan", qui se résume à un vaste trafic de plus de cinq tonnes de cannabis entre le Maroc et les côtes varoises, via l'Espagne, mais aussi l'acheminement d'environ 500 kilos de cocaïne à partir du Brésil.

Perquisition

L'Océanide est un bateau appartenant à un certain Aimé Méranger, président de la Société des sauveteurs en mer de l'île des Embiez et membre du Lions' Club du Var, qui effectuait depuis 1994 des navettes entre la côte varoise, l'Espagne et le Maroc, où il chargeait des tonnes de cannabis grâce à des complicités marocaines.

La drogue retrouvée chez lui après son dernier voyage et les perquisitions à bord de son bateau avaient dévoilé cette activité.

Aimé Méranger avait déjà été condamné le 5 juin 1996 à dix ans de prison ferme. Aujourd'hui, c'est lui qui a décidé de parler et qui balance le clan des Perletto, qui viennent tout juste d'être arrêtés. L'un des lieutenants de Pascal Perletto, Frédéric Perlungo, arrêté à Paris en janvier 1999 en possession d'une mallette de billets contenant 450.000 francs, a permis aux juges d'instruire un rapport de 210 pages.

Méranger, qui purgeait une peine de dix ans alors que les caïds du réseau étaient encore en liberté, avait attendu près de six ans avant de tout dénoncer dans une lettre au parquet de Toulon. Il a reconnu sa participation au trafic de drogue.

Il est propriétaire de la vedette Océanide à bord de laquelle cinq tonnes de résine de cannabis ont transité par le Maroc via l'Espagne rien que durant les étés 1994 et 1995. Les suites de ce procès risquent de faire apparaître d'autres noms, marocains cette fois-ci, puisque Méranger a promis de tout déballer.

A l'époque, Aimé Méranger servait d'intermédiaire entre le réseau de Ahmed Bounkoub, dit H'midou Dib, et les barons de la drogue de Toulon.

Dib avait été arrêté lors de la campagne de lutte contre la drogue lancée en 1996, et avait d'ailleurs balancé pas mal de noms d'étrangers qui faisaient partie du milieu.

Réseau

Méranger connaissait bien le parrain Tangérois et Dib le recevait souvent dans sa villa sur le front de mer.

C'est là qu'il a eu l'occasion de rencontrer les personnalités marocaines qui se bousculaient au portillon pour bénéficier des faveurs sonnantes et trébuchantes de H'midou Dib. Réputé pour sa générosité, Dib n'avait d'ailleurs pas hésité, quelques mois à peine après son arrestation, à donner ses anciens amis et protecteurs. Des personnalités dont le rang, la fonction et la renommée constituaient une assurance tous risques pour le parrain.

Dans le lot, des officiers supérieurs, de nombreux notables et des cadres supérieurs du ministère de l'Intérieur. Des aveux qui jettent la lumière sur le système de protection dont ont longtemps bénéficié les barons de la drogue dans le nord du pays.

Une liste impressionnante de hauts fonctionnaires et de responsables avait été dressée. Depuis, les uns ont été discrètement débarqués, les autres se sont refait une virginité.

Aveux

Rattrapés par la malédiction de la drogue, d'autres encore risquent de se retrouver sur le grill. Les deux frères Perletto, passent aujourd'hui pour les vrais caïds de la pègre toulonnaise, et ils auraient également pris le contrôle du trafic de drogue entre le Var et le Brésil, où ils disposaient de sociétés travaillant dans l'import-export de condiments.

Au mois de juin, le réseau comparâtra à nouveau devant cette même cour pour un important trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et la France.

Voilà pour l'affaire du clan des Perletto.

Pour ce qui est du dossier présenté au parquet de Bobigny le vendredi 2 mai, c'est un Marocain, un dénommé «Mohamed» dont les enquêteurs refusent pour l'instant de dévoiler l'identité, qui menait de main de maître un trafic de drogue lui permettant le blanchissement quotidien de millions d'euros.

Les deux responsables du bureau de change du quartier de la Bourse, à Paris, présentés au juge sont pour leur part accusés de tremper dans un circuit de blanchiment d'argent provenant d'un vaste trafic de cannabis.

C'est la PJ des Hauts-de-Seine qui avait fini, après une longue filature, par mettre la main sur ce réseau de blanchiment. C'est ainsi qu'au début de la semaine dernière, un des passeurs chargés d'acheminer l'argent de la drogue vers le Maroc a été intercepté au péage de Saint-Arnoult, dans les Yvelines, avec plus d'un million d'euros en liquide.

Arrivé à destination, l'argent était réinvesti dans la production de cannabis ou dans l'immobilier. Une partie de l'or était également revendue aux entreprises locales spécialisées dans la fabrication de bijoux, une activité en proie à l'anarchie la plus absolue au Maroc.

Les trafiquants opéraient tous sous les ordres d'une famille marocaine installée dans les Yvelines et se chargeaient de transformer l'argent de la drogue en lingots d'or, transportés par la suite vers le Maghreb.

Il s'agit de plusieurs dizaines de millions d'euros provenant de la revente de haschich en France et en Belgique. Valeur actuelle, une vingtaine de personnes ont été interpellées lundi dernier et devaient être déférées devant le parquet en vue de leur incarcération.

Transactions

Deux responsables de trois bureaux de change parisiens sont accusés d'avoir accepté de changer chaque semaine plusieurs centaines de milliers d'euros en or, en omettant le plus

souvent de répertorier ces transactions dans leur livre de police, un document qui permet normalement de détecter les flux suspects.

Les «blanchisseurs» pouvaient empocher ainsi plus de 100.000 euros par jour. La famille marocaine interpellée dans cette affaire utilisait comme couverture des sociétés-écrans de confection textile.

Les enquêteurs français, qui ont observé des virements d'un total de plus de 5 millions d'euros en direction de comptes suisses, planchent aujourd'hui sur les ramifications de ce réseau au Maroc.

Plus loin encore, cette fois-ci à Auxerre (dans l'Yonne, toujours en France) la filature de deux lieutenants du trafic de drogue, deux Marocains prénommés Abdelmalik et Hassan, va permettre à la police judiciaire parisienne de mettre la main sur un fournisseur installé à Herblay. Ce personnage, déjà impliqué dans plusieurs affaires de trafic de drogue, notamment en province, fournissait le réseau auxerrois en cannabis.

L'affaire avait démarré en février dernier. Depuis des mois, les enquêteurs des stup surveillent les allées et venues des trafiquants installés à Auxerre et spécialisés dans l'importation de drogue en provenance du Maroc.

Ils ont l'habitude de convoier du cannabis en provenance du Maroc, de Belgique, rapportaient de la cocaïne et de l'héroïne et se chargeaient également de blanchir l'argent de ce trafic.

Enquête

Pour clore ce joli tableau, dans l'enquête sur un vaste circuit de blanchiment entre la France et Israël, où on retrouve la trace de Marocains, le juge d'instruction Isabelle Prévost-Desprez a notifié lundi 5 mai 2003 la fin de ses investigations aux quelque 130 personnes -physiques ou morales- poursuivies.

Dans cette affaire, dite de la Société Générale, qui a défrayé la chronique judiciaire et financière en janvier 2002 à Paris, Casablanca et Tel-Aviv, l'enquête avait révélé que les mésaventures dont était victime le président d'American Express France n'étaient que le côté cour d'un vaste trafic de blanchiment d'argent. Il s'agit entre autres d'un invraisemblable écheveau de 2.700 fausses traites qui correspondent à autant de livraisons de marchandises bidons, censées provenir du Maroc.

Avec l'instruction de ces procès à répétition, on en saura plus sur les circuits empruntés par l'argent sale lessivé au Maroc avant de partir pour d'autres cieux.

Source : Maroc Hebdo

[En ligne] Disponible à l'URL :

http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_557/html_557/lemaroc.html

Chérif Belouidane & co pour le blanchiment d'argent S.A

L'affaire de blanchiment d'argent qui a éclaté en Espagne livre ses secrets. Parmi les personnes interpellées, figurent également de gros narcotrafiquants marocains. Il s'agit de Hicham Harbouli, Abdelouahed El Achkar Mohamed, Bel Kébir, Chérif Belouidane, Larbi Galoune et Mohamed Echeeri. Alors que certains ont été mis hors d'état de nuire, d'autres ont levé l'ancre pour d'autres destinations.

C'est une grosse histoire à tiroirs. Qui commence par une banale affaire de crime organisé pour se transformer en un démantèlement d'un réseau international de blanchiment d'argent dont les connexions remontent jusqu'aux gros bonnets de la drogue au Maroc. Une dangereuse mafia, qui compte parmi ses membres des barons de drogue marocains à la fortune considérable, neutralisée au sud de l'Espagne. Tout a démarré avec l'arrestation, au début de mois de mars dernier, de l'avocat chilien Fernando Del Valle, à la Costa Del Sol, au sud d'Espagne, qui a tout déballé. Ses aveux ont conduit les enquêteurs sur les traces de plus gros poissons. S'ensuit alors une vague d'interpellations de gros délinquants économiques de "malversateurs" et autres trafiquants de haut vol qui ont trouvé refuge en Espagne. Des Russes, des Ukrainiens, des Finlandais, des Français, des Espagnols et des Marocains qui donnaient l'insomnie à plusieurs polices européennes. L'affaire avait comme code, un nom : "baleine blanche" et avait permis de mettre la main sur une quarantaine de criminels en cols blancs impliqués dans le trafic de drogue, la prostitution, l'extorsion de fonds et la vente d'armes. Un coup spectaculaire jamais réalisé en Europe, puisqu'il a permis de mettre la main sur une grosse fortune estimée par la police espagnole à 250 millions d'Euros. Le pactole comprend également 250 immeubles, saisis, ainsi que des voitures de luxe, des yachts, des avions, des œuvres d'art, des bijoux et de l'argent liquide. Les premiers éléments de l'enquête prouvent tout d'abord qu'on est en face de plusieurs réseaux qui fonctionnent en "cellules" pour faire blanchir des fonds d'origine mafieuse et les investir dans le secteur de l'immobilier ou le luxe sans laisser aucune trace. Ces colossales sommes d'argent transitaient par des paradis fiscaux - Luxembourg, Île de Man, Gibraltar, Andorre... - par le biais de quelque 500 sociétés écran, pour atterrir dans la région de Marbella. Celui par qui le scandale arrive Au fur et à mesure que l'enquête avance, on voit apparaître des noms de dangereux barons de la drogue marocains exilés à la Costa del Sol, la terre de prédilection des mafieux et autres richissimes criminels au col blanc. Dans ce réseau figure un bon nombre de barons de drogue, une dizaine à peu près, dont certains ont été arrêtés et présentés au juge d'instruction du tribunal de Marbella, Miguel Torres Segura, qui a ordonné immédiatement leur incarcération. Il s'agit de Hicham Harbouli, condamné à perpétuité au Maroc, Abdelouahed El Achkar (alias Bounitou) et Mohamed Bel Kébir (alias Sehfold). Le magistrat a également lancé des avis de recherche à l'encontre de Chérif Belouidane, Larbi Galoune et Mohamed Echeeri. Tous de la nationalité espagnole et détiennent de multiples résidences et quelques sociétés écrans à la Costa Del Sol où ils fréquentent la "haute société" locale. Tout d'abord Hicham Harbouli. Celui par qui le scandale est arrivé de l'affaire du baron du nord, Mounir Erramch, condamné en 2004 à 20 ans de prison. En cavale en Espagne depuis l'éclatement de cette affaire, Hicham Harbouli a été finalement rattrapé par la malédiction de la drogue. Sa dernière nuit au Maroc remonte à la première semaine du mois d'août 2003. Lorsque les membres de son gang se sont pris à la bande de Mounir Erramach, dans une boîte de nuit de Kabila au nord du Maroc. Les deux gangs en sont venus aux mains, puis un affrontement à l'arme blanche, pour se disputer les faveurs d'une strip-teaseuse qui dansait dans le cabaret. L'incident s'est compliqué davantage lorsque les personnes blessées dans la rixe et transportées à l'hôpital, ont été rejointes par des membres du gang adverse qui projetaient de les achever. Harbouli a été effleuré par une balle à la tête, mais après une courte hospitalisation à la clinique Rif de Tétouan, il prendra la fuite vers l'Espagne, au lendemain de l'incident. Faux passeports et armes à feu C'est ainsi que cet incident a pu mettre à nu les ramifications d'un réseau de trafic de drogue bien organisé qui opérait à partir du nord du Maroc vers l'autre rive méditerranéenne. Fort de ses appuis au Maroc, Hicham Harbouli s'est arrangé pour ne plus émarger à Tétouan ou à Tanger, se contentant de donner des ordres par téléphone et se chargeant d'organiser un trafic qui prenait pour point de départ les deux présides Sebta et Mellilia. Et pour ce faire, le petit parrain avait non seulement réussi à mettre sur pied un réseau qui fonctionnait comme une machine bien huilée, mais en plus il s'appuyait sur la

complicité sonnante et trébuchante des autorités aussi bien espagnole que marocaine. Au moment de son arrestation à Marbella, les limiers espagnols ont trouvé dans son appartement 2,5 millions d'euros, un pistolet automatique "Brita", de faux passeports marocains et espagnols. Les deux autres barons de la drogue, Abdelouahed El Achkar et Mohamed Bel Kébir, ne sont pas des inconnus du bataillon. Plusieurs fois en prison, les deux narcotrafiquants font aussi l'objet de plusieurs avis de recherches lancés à leur rencontre par les autorités marocaines. De là où ils sont, ils tiraient les ficelles d'un réseau international de trafic de drogue, haschich, cocaïne, ecstasy, qui inondait toute l'Europe. À leur tour, et au moment de leur interpellation, ils étaient en possession de plusieurs millions d'euros (9 millions à peu près), de faux passeports et des armes à feu. Les autres Marocains cités dans l'affaire "Baleine blanche", qui semblent inconnus au bataillon, ont levé l'ancre pour une destination secrète juste après l'éclatement de l'affaire. C'est le cas de Chérif Belouidane qui est l'un des derniers barons les plus puissants de la ville de Tanger. Si puissant qu'il roulait en Mercedes dernier cri au vu et au su de tout le monde alors que toutes les polices nationales et internationales étaient à sa recherche. Commerce juteux Chérif Belouidane n'est tout autre que le fameux promoteur immobilier qui a réussi à acheter et détruire le conservatoire national de musique de Tanger, une œuvre architecturale et culturelle de premier ordre. Tout Tanger, société civile comprise, avait pourtant multiplié les protestations et manifestations publiques pour empêcher la démolition du monument. Il semble que Chérif Belouidane ait le bras trop long et le chéquier particulièrement bien garni. C'est le cas aussi de Mohamed Echeeri, originaire de la ville de Tétouan, un baron incontesté ayant pignon sur rue, aussi bien à Marbella qu'à Cabo Negro. La nationalité espagnole acquise, il circulait librement jusqu'à une date très récente, entre Tétouan et Marbella avec un pied-à-terre à Sebta. Trafic de drogue, caisses noires, renseignement, trafic d'armes, les barons de la drogue impliqués dans l'affaire "Baleine blanche" ne sont pas uniquement des passeurs de joints à la demande. Ce sont de gros poissons qui gèrent des fortunes grâce au trafic de la drogue. Un commerce de cannabis particulièrement juteux qui nécessite forcément une vaste machine de blanchiment d'argent sale. Et c'est justement là où intervient le fameux réseau de la Costa Del Sol démantelé au début de mois de mars 2005.

Anouar TOUIJAR,

Publié le 24 septembre 2006

Le blog de TOUIJAR Anouar

[En ligne] Disponible à l'URL :

http://www.bds-encgt.com/asso/index.php/2006/09/24/69-cherif-belouidane-co-pour-le-blanchiment-d-argent-sa/french/2006-08/24/content_303715.htm
